



Haute-Corrèze Communauté
A l'attention de Monsieur Pierre CHEVALIER,
Président
23 Parc d'activité du Bois Saint-Michel
19 200 USSEL

Tulle, le jeudi 11 juillet 2024

Objet : Modification Simplifiée N°1 et 2 et Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Haute-Corrèze Communauté

Monsieur le Président,

Faisant suite à la réception de votre mail de demande d'avis, reçu le 19 juin dernier, concernant le projet de Modification Simplifiée numéro 1 et 2 et de Modification Simplifiée avec Evaluation Environnementale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Haute-Corrèze Communauté, nous tenons à vous informer qu'en tant que Personne Publique Consultée (PPC), nous n'avons pas de remarque particulière.

Le CAUE émet donc un **avis favorable** sur ces Modifications.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sandra Nicolle,

Paysagiste/Urbaniste OPQU